

Conseil Municipal
Séance publique 02/06/25

/ Délibération DEL25_06_02_1

FINANCES LOCALES. Approbation du Compte financier unique pour l'exercice 2024. Budget principal et budget annexe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation 26/05/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Monsieur Djlannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Sophia BRIKH, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUÏ, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Monsieur Damien MONCHAU

Dépôt de pouvoir Madame Samira MESBAHI **donne pouvoir à** Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir à** Monsieur Hamdiatou NDIAYE, Monsieur Jeff ARIAGNO **donne pouvoir à** Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Monsieur Idir BOUMERTIT **donne pouvoir à** Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVREARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Yalcin AYVALI **donne pouvoir à** Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Le Compte financier unique (CFU) clôt le cycle annuel budgétaire. Il est présenté au Conseil municipal en concordance avec les écritures du comptable public.

Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion. L'article 205 de la Loi de finances pour 2024 a généralisé, au plus tard au titre de l'exercice 2026, l'adoption du CFU pour les collectivités ayant des nomenclatures comptables M57 et M4. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Avec l'adoption du CFU, il n'y a donc plus de vote sur le compte de gestion. Les informations fournies par le compte de gestion se retrouvent dans le CFU.

Budget principal

Les flux de recettes et dépenses de l'année 2024, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, auxquels s'ajoute le résultat reporté de 2023, font apparaître un résultat de clôture 2024 de 16 497 182.49 € pour le budget principal :

Opérations de l'exercice	Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	122 299 294,14	109 847 275,83	12 452 018,31
Investissement	21 014 242,43	26 112 675,15	-5 098 432,72
Total	143 313 536,57	135 959 950,98	7 353 585,59
		Résultat reporté	9 143 596,90
		Résultat de clôture 2024	16 497 182,49

Les restes à réaliser en section d'investissement (qui correspondent aux engagements 2024 non soldés, à réaliser sur 2025) s'élèvent à 1 318 569.44 € en dépenses. Ils feront l'objet de reports de crédits lors du budget supplémentaire 2025.

Budget annexe de la Régie de restauration scolaire et sociale

Pour le budget annexe de la Régie de restauration scolaire et sociale, les flux de recettes et dépenses de l'année 2024, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, auxquels s'ajoute le résultat reporté de 2023, font apparaître un résultat de clôture 2024 de 165 188.49 €, dont le résultat d'exploitation de 147 498.39 €.

Ces résultats sont les suivants :

Exploitation	Recettes	Dépenses	Résultat
Opérations de l'exercice	3 238 821,45	3 410 720,21	-171 898,76
Résultat reporté	319 397,15		319 397,15
		Résultat exploitation	147 498,39
Investissement	Recettes	Dépenses	Résultat
Opérations de l'exercice	31 058,31	28 966,70	2 091,61
Résultat reporté	15 598,49		15 598,49
		Résultat investissement	17 690,10
		Résultat de clôture 2024	165 188,49

Le rapport, annexé à la délibération, synthétise les opérations réelles du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2024.

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

Vu le rapport de présentation au Conseil municipal ;

Vu les maquettes budgétaires du CFU du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2024 ;

Considérant les écritures comptables concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame CALLUT, entendu

après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 069-216902593-20250602-DEL25_06_02_1-DE

A la majorité,

DÉCIDE

- Approuver le Compte financier unique de l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget annexe de la Régie de restauration scolaire et sociale.

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET

Annexe à la délibération

Rapport au Conseil municipal sur le Compte financier unique 2024

Préambule

Il est proposé à l'approbation du Conseil municipal le Compte financier unique (CFU) de la collectivité au titre de l'exercice 2024. Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion. L'article 205 de la Loi de finances pour 2024 a généralisé, au plus tard au titre de l'exercice 2026, l'adoption du CFU pour les collectivités ayant des nomenclatures comptables M57 et M4.

⇒ La Ville de Vénissieux, travaillant à la qualité de ses comptes publics, a fait le choix d'adopter le CFU dès les comptes 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Avec l'adoption du CFU, il n'y a donc plus de vote sur le compte de gestion. Les informations fournies par le compte de gestion se retrouvent dans le CFU. La production du CFU est le fruit d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribue à la fiabilisation de la qualité des comptes.

La composition du CFU est la suivante :

Composition du CFU	Contenu
<i>I) Informations générales et synthétiques</i>	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
<i>II) Exécution budgétaire</i>	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, présentation des grands équilibres, fournie par l'ordonnateur et vues détaillées fournies par le comptable.
<i>III) États financiers</i>	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat
<i>IV) États annexés</i>	Des précisions retracées précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

Le présent rapport synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et présente les données essentielles d'analyse financière de la collectivité à la clôture de l'exercice 2024. La maquette complète du CFU, telle que décrite ci-dessus, est annexée aux documents présentés au conseil municipal.

L'analyse des comptes de l'exercice 2024, pour le budget principal, montre une année d'exécution budgétaire où les grands équilibres financiers de la Ville sont confortés malgré la hausse des charges de fonctionnement engendrée par la hausse des charges de personnel et des charges d'énergie. Les résultats de l'exercice 2024 sont dans la continuité des orientations budgétaires fixées par la collectivité, soit une forte hausse des dépenses d'équipement financée par une épargne brute de la collectivité à un niveau élevé.

I. Budget principal

• Résultat

Les flux de recettes et dépenses de l'année 2024, sections de fonctionnement et d'investissement cumulées, auxquels s'ajoute le résultat reporté, font apparaître un résultat de clôture 2024 de 16 497 182.49 € pour le budget principal. Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 12 452 018.31 €. La section d'investissement se clôture avec un besoin de financement s'élevant à 5 098 432.72 €. Le besoin de financement est couvert par le résultat reporté de 9 143 596.90 €, si bien que le résultat de clôture se monte à 16 497 182.49 €.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent ainsi :

Opérations de l'exercice	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	122 299 294,14	109 847 275,83	12 452 018,31
Investissement	21 014 242,43	26 112 675,15	-5 098 432,72
Total	143 313 536,57	135 959 950,98	7 353 585,59
		Résultat reporté	9 143 596,90
		Résultat de clôture 2024	16 497 182,49

Pour la clôture de l'exercice 2024, il sera proposé d'affecter l'ensemble du résultat de fonctionnement à l'investissement afin de financer les dépenses d'équipement prévues à la Programmation pluriannuelle des investissements et afin de réduire le recours à l'emprunt qui avait été prévu au budget primitif.

• Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 122 299 294.14 €. Hors produits des cessions d'immobilisations et hors écritures d'ordre, les **recettes réelles de fonctionnement** atteignent 122 264 816 € en 2024, en progression de 2,4% par rapport à 2023. La progression des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023 était similaire puisqu'elle était de 2.1%.

A l'arrêté des comptes 2024, la progression des recettes s'explique principalement par le dynamisme des recettes fiscales. A taux de fiscalité inchangés, l'augmentation des recettes fiscales s'explique par la progression des bases fiscales, amplifiée par une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, décidée par l'Etat, de 3.9% en 2024. Cette revalorisation forfaitaire est la conséquence du niveau de l'indice des prix à la consommation constaté à la fin de l'année 2023.

Le compte administratif 2024 montre également un taux de réalisation des recettes de fonctionnement supérieur à 100%, ce qui signifie que la Ville recouvre l'ensemble des recettes qu'elle prévoit au budget.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	budgeté 2024 (BP+BS+DM)	CFU 2024	% exécution CA/BP	évolution 2023-2024
services et domaine (70)	8 801 608	9 341 783	8 930 216	96 %	1,5%
redevances usagers et assimilés	1 793 829	2 059 883	1 882 028	91 %	4,9%
redevances restauration scolaire	1 726 937	2 000 650	1 774 548	89 %	2,8%
remboursement personnel mis à disposition	5 280 843	5 281 250	5 273 640	100 %	-0,1%
fiscalité locale (731)	44 597 701	45 254 397	46 387 010	103 %	4,0%
impôts directs locaux	40 656 908	42 253 758	42 295 431	100 %	4,0%
taxe communale droits de mutation	1 492 505	1 000 000	1 257 964	126 %	-15,7%
fiscalité indirecte	2 448 288	2 000 639	2 833 615	142 %	15,7%
impôts et taxes (73)	28 092 375	28 071 541	28 067 014	100 %	-0,1%
attribution de compensation	25 864 621	25 864 041	25 864 621	100 %	0,0%
dotation solidarité communautaire	2 180 816	2 200 000	2 153 655	98 %	-1,2%
autre fiscalité reversée	46 938	7 500	48 738	650 %	3,8%
dotations subventions (74)	35 000 246	34 846 151	36 979 157	106 %	5,7%
dotation forfaitaire	4 542 263	4 430 462	4 430 462	100 %	-2,5%
dotation solidarité urbaine	17 951 491	18 987 916	18 987 916	100 %	5,8%
dotation de décentralisation	416 246	410 000	416 246	102 %	0,0%
autres compensations fiscales	4 029 936	4 232 461	4 312 656	102 %	7,0%
DPV - DSIL - Fond vert	1 824 019	1 225 000	1 979 701	162 %	8,5%
autres dotations et participations	6 236 291	5 560 312	6 852 176	123 %	9,9%
autres prod. gestion (75)	1 383 430	1 000 000	1 212 217	121 %	-12,4%
revenu des immeubles	910 904	950 000	863 084	91 %	-5,2%
autres produits de gestion	327 001	50 000	349 134	698 %	6,8%
régies et délégations	145 525	-	-		-100,0%
produits financiers (76) et spécifiques (77)	425 112	100 000	21 889		-94,9%
cessions d'immobilisations	410 000	-	8 551		-97,9%
divers produits	15 112	100 000	13 338	13 %	-11,7%
atténuations charges pers. (013)	1 495 941	650 000	675 864	104 %	-54,8%
TOTAL RECETTES REELLES	119 796 413	119 263 872	122 273 367	103 %	2,1%
TOTAL RECETTES HORS CESSIONS	119 386 413	119 263 872	122 264 816	103 %	2,4%

Domaine et services (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine enregistrent les redevances perçues par la Ville auprès des usagers pour les différents services municipaux exploités : redevances des services périscolaires, redevances de la restauration scolaire, redevances des services de la petite enfance et de l'enfance, redevances des services culturels (cinéma, centre d'art, école de musique) et sportifs, mais aussi les redevances funéraires et d'occupation du domaine public communal. Au sein de ce chapitre budgétaire, sont également inscrits les remboursements de mise à disposition de personnel par le CCAS et par les régies autonomes. Ce chapitre des produits des services et du domaine s'élève donc à 8 930 216 € pour l'exercice 2024. Il est en progression de 1.5% par rapport à 2023.

Le produit de la restauration scolaire, qui représente près de la moitié des redevances sur usagers, s'élève pour 2024 à 1 774 548 €, soit une hausse de 2.8% par rapport à 2023. Cette progression est l'illustration de la hausse de la fréquentation de la restauration scolaire. En 2024, le nombre moyen de repas scolaires servis quotidiennement est de 4424 (4352 en 2023). Les repas de la restauration scolaire sont exclusivement fabriqués par la Régie de restauration scolaire et sociale qui a fabriqué 645 254 repas scolaires en 2024. Il est également rappelé que les tarifs de la restauration scolaire ont été gelés en septembre 2024.

Le produit des redevances autres que la restauration scolaire représente, en 2024, 1 882 028 €, soit une progression de 4.9% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique uniquement par la progression de la fréquentation des services puisque le gel de l'ensemble des tarifs municipaux était effective dès janvier 2024. Les produits des services de l'enfance (garderies périscolaires, centre de loisirs) sont en progression compte tenu de la hausse de fréquentation de ces services et représentent, en 2024, 778 976 €. Les produits des services de la petite enfance s'établissent à 362 680 €. Les produits du cinéma Gérard Philippe sont stables et s'élèvent à 263 600 € pour l'exercice 2024.

Au sein du chapitre 70, les remboursements de personnel (5 273 640 €) correspondent au remboursement de rémunérations d'agents municipaux mis à disposition d'établissements publics rattachés à la Ville (régie de la Machinerie, CCAS, Caisse des écoles), d'associations (Office municipal des retraités, CASC) ou dont la charge est imputée sur un budget annexe de la Ville (régie autonome de la restauration scolaire).

Fiscalité locale (chapitre 731)

Concernant les produits fiscaux, la nomenclature comptable M57 distingue un chapitre budgétaire – Fiscalité locale (chap. 731) – comportant les produits de contributions directes et les produits de fiscalité indirecte.

Subsistent au sein du chap. 73 - Impôts et taxes les produits de fiscalité reversée.

Le montant total du chapitre 731 – Fiscalité locale s'établit à 46 387 010 € au compte administratif 2024. Ce chapitre représente 38% des recettes réelles de fonctionnement. Il se caractérise par une progression dynamique de 4% par rapport à 2023. Ce dynamisme correspond uniquement à la progression des bases fiscales, qui ont bénéficié d'une revalorisation forfaitaire de 3.9% en 2024, conformément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

Les **contributions directes** (produits des taxes foncières, produit de la taxe d'habitation résidences secondaires, rôles supplémentaires et compensation perte de taxe d'habitation) représentent 34,6% des recettes réelles de fonctionnement (42.3 M€) et progressent par rapport à 2023, à taux de fiscalité inchangés depuis 2016.

Depuis 2021, la composition du produit de fiscalité directe perçue par la Ville est la suivante :

- A la suite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales, la Ville ne perçoit plus que la **part résidences secondaires de la TH**, soit un produit représentant moins de 8% du produit précédent.
- La Ville perçoit une **compensation de la perte du produit de TH**, calculée avec un coefficient correcteur et représentant 8,7 millions d'euros en 2024. Cette compensation varie en fonction de l'évolution des produits de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- L'essentiel du produit de la fiscalité directe locale est désormais composé du **produit des taxes foncières sur les propriétés bâties** (TFPB). Le produit de la TFPB représente 96% du produit de la fiscalité directe en 2023 (hors compensation suppression TH).

Les produits de la fiscalité directe locale se décomposent ainsi en 2024 :

TH résidences secondaires	2024 Bases définitives état 1288
bases	3 717 565
taux	22,68 %
produits	843 144
TFPB	2024 Bases définitives état 1288
bases	95 629 480
taux	34,08 %
produits	32 590 527
TFNB	2024 Bases définitives état 1288
bases	249 566
taux	40,62 %
produits	101 374
Total produits	33 535 044
Compensation TH	8 763 605
total produits contributions directes	42 298 649

TH – taxe d'habitation

TFPB – taxe foncier bâti

TFNB – taxe foncier non bâti

Au sein de la fiscalité locale, la Ville perçoit la **taxe communale sur les droits de mutation** qui constitue un produit de fiscalité indirecte. Dans le contexte de fort ralentissement du marché de l'immobilier, le produit de cette taxe a diminué de 15.7% alors qu'il avait déjà chuté de 22% entre 2022 et 2023. En 2024, les droits de mutation se sont établis à 1 257 964€, soit une perte de produit par rapport à 2023 de 234 541 €.

Les autres produits de fiscalité indirecte représentent 2 833 615 €. Ils se composent principalement de la Taxe sur la publicité extérieure (873 769 €) et de la taxe sur l'électricité (1 279 490 €) en forte progression pour 2024.

Impôts et taxes (chapitre 73)

Les autres produits fiscaux sont des produits issus de la fiscalité reversée, essentiellement par la Métropole de Lyon : attribution de compensation et Dotation de solidarité communautaire.

L'**attribution de compensation**, versée par la Métropole en contrepartie du transfert de la fiscalité professionnelle, est gelée depuis 2003 à 25,86 M€ (22% des recettes de fonctionnement).

Le montant de la **dotation de solidarité communautaire (DSC)** a été révisé à la hausse en 2022, compte tenu des nouveaux critères retenus par la Métropole de Lyon pour sa répartition.

Il en résulte pour la Ville de Vénissieux une DSC arrêtée à 2 153 655 € pour 2024.

Dotations et subventions (chapitre 74)

Le montant total des dotations et subventions perçues en 2024 est arrêté à 36 979 157 €, soit 30% des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant progresse de 5.7% en raison de la hausse des dotations liées à des projets (politique de la ville, soutien à l'investissement, plan de relance).

La **part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** subit une nouvelle baisse de 2.5%. Elle s'élève à 4 430 462 € en 2024. Depuis 2013, la part forfaitaire de la DGF de la Ville a perdu 7,2 M€.

La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** progresse de 5.8% et s'élève à 18 987 916 €. La DSU représente à elle seule plus de 50% de l'ensemble des dotations et participations perçues par la Ville.

La **dotation générale de décentralisation (DGD)**, versée par l'Etat au titre des compétences transférées (notamment pour les missions du service communal d'hygiène et de santé) est de 416 246€ en 2024.

Les **compensations fiscales** sont versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité accordées par la loi. La Ville ne perçoit plus que des allocations compensatrices liées à la TF. En 2024, les allocations compensatrices sont essentiellement composées de la nouvelle compensation relative à la diminution de 50% de la valeur locative des établissements industriels, qui représente 4.3 millions d'euros.

La **dotation politique de la ville (DPV)** finance des projets d'investissement retenus par le Préfet. Les encaissements dépendent de l'avancement de la réalisation des projets. Ainsi le montant perçu en 2024 s'élève à 1 223 570 €. Les montants perçus en 2024 concernent notamment les opérations de rénovation du groupe scolaire Joliot-Curie et de couverture des terrains de tennis au complexe sportif Auguste Delaune.

A ces dotations, s'ajoute la **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour un montant de 631 103 € en 2024, qui concerne essentiellement les travaux de rénovation de plusieurs groupes scolaires ainsi que l'opération d'acquisition de véhicules « propres ».

Les **autres dotations et participations** (6,8 M€) comprennent les financements de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat territorial global (activités petite enfance et maisons de l'enfance) ainsi que les subventions et participations de l'Etat (cité éducative, cité de l'emploi, politique de la Ville), d'autres collectivités (Métropole, Région), et de bailleurs sociaux.

Autres produits de gestion (chapitre 75)

Les **revenus des immeubles** correspondent aux encaissements de loyers et remboursements de charges locatives et s'élèvent à 1 212 217 €. Ils concernent les loyers et charges des locaux mis à disposition par la Ville auprès d'associations ou d'autres organismes. Ils sont en progression compte tenu notamment de l'évolution des charges d'énergie qui sont refacturées aux occupants des locaux.

Par ailleurs, en 2024, il n'y a pas de **versement du budget annexe de la régie de restauration scolaire et sociale**.

Autres chapitres (chapitres 76, 77 et 013)

Les **produits des cessions d'immobilisations** (biens meubles et terrains) sont prévus budgétairement en recettes d'investissement mais leurs écritures sont comptabilisées en recettes de fonctionnement. Ils ne représentent que 8 551€ en 2024.

Les divers produits des chapitres 76 et 77 intègrent essentiellement des régularisations de factures payées sur les exercices antérieurs.

Les **atténuations de charges** (chapitre 013), pour 675 864 € correspondent aux remboursements de rémunérations et cotisations de la part de l'assurance du personnel (au titre du risque statutaire) et de caisses de sécurité sociale.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 109 847 276 €, dont 3 732 809 € de dépenses d'ordre (amortissements des immobilisations). Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc arrêtées à un montant de 106 114 467 € au 31 décembre 2024. Leur évolution de 5,3% s'explique pour beaucoup par la hausse des charges de personnel consécutive aux augmentations du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 puis au 1^{er} juillet 2023. L'augmentation des charges de fonctionnement montre également l'inflation des charges d'énergie subie par la collectivité depuis 2022. L'évolution des charges de fonctionnement 2022-2023 était similaire puisqu'elle était de 5.4%.

L'exécution budgétaire 2024 se caractérise aussi par une juste adéquation des prévisions budgétaires avec le réalisé, dans la mesure où le taux d'exécution des prévisions budgétaires s'établit à 97% pour les dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel (chap. 012) s'élèvent à 73 076 021 € et représentent 68,9% des dépenses réelles de fonctionnement. La masse salariale fait l'objet d'une gestion rigoureuse et est prévue au plus juste puisque le taux d'exécution est de 100%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées ainsi pour l'exercice 2024 :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

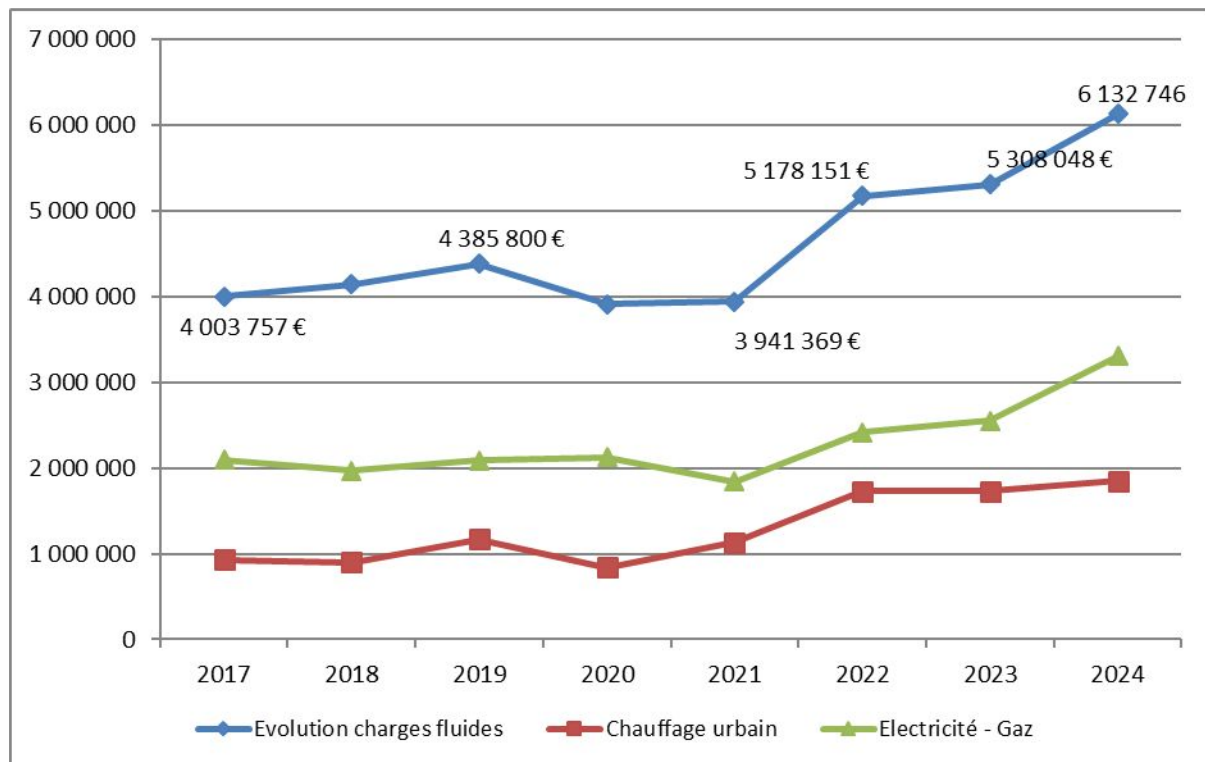
	CA 2023		budgété 2024 (BP+BS+DM)	CFU 2024	% exécution CA/BP	évolution 2023-2024
charges à caractère général (011)	19 541 170		24 704 628	21 842 925	88 %	11,8%
prestations courantes et assimilées	11 602 560		14 242 495	13 400 782	94 %	15,5%
fluides	5 308 048		7 700 000	6 132 746	80 %	15,5%
restauration scolaire	2 630 562		2 762 133	2 309 398	84 %	-12,2%
charges de personnel (012)	69 212 513		73 206 500	73 076 021	100 %	5,6%
autres charges de gestion (65)	10 499 475		10 872 158	10 352 821	95 %	-1,4%
subventions aux associations	4 648 594		4 958 658	4 682 320	94 %	0,7%
subventions CCAS, Caisse des écoles	2 945 000		2 945 000	2 945 000	100 %	0,0%
subventions régies et budgets annexes	1 574 700		1 615 000	1 542 207	95 %	-2,1%
autres	1 331 181		1 353 500	1 183 294	87 %	-11,1%
charges financières (66)	846 278		895 000	822 191	92 %	-2,8%
charges spécifiques (67)	18 209		140 000	20 508	15 %	12,6%
provisions pour risques (68)	700 000		-	-		
TOTAL DEPENSES	100 817 645		109 818 286	106 114 467	97 %	5,3%

Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre budgétaire représente 20.6% des dépenses réelles de fonctionnement. Il regroupe les dépenses opérationnelles des services municipaux, qui sont fortement impactées par l'inflation sur les achats, fournitures, contrats de maintenance mais surtout fournitures d'énergie – fluides. Le chapitre budgétaire s'élève à 21 842 925 € et est en progression de 11.8%.

Au sein du chapitre des charges à caractère général, les **charges de fluides et énergie** des bâtiments et équipements communaux (eau, électricité, chauffage, carburant, télécommunications) ont augmenté de 15,5% entre 2023 et 2024, soit +824 698 €. La hausse de ces charges avait déjà été en 2022 de 422 000 €. Avec ses efforts d'économies d'énergie (maintenance des installations, isolation, éclairage performant, suppression des chaudières fioul, verdissage de la flotte de véhicules...), la collectivité était parvenue à maintenir des charges d'énergie – fluides stables depuis 2017. Néanmoins, depuis 2022, la hausse des prix du gaz et de l'électricité ne permet plus une stabilité de ce budget. Le montant total est de 6 132 746 €, représentant 28% des charges à caractère général.

L'évolution des charges de fluides depuis 2017 est la suivante :



Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent 68,9% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et augmentent de 5,6%. Elles s'établissent à 73 076 021 €.

Outre le glissement vieillesse technicité, l'évolution des charges de personnel s'explique par le fait que la collectivité a pourvu des postes permanents qui étaient restés vacants. En 2024, les effectifs communaux se sont établis à 1389 équivalent temps plein (ETP) pourvus sur emplois permanents. Les effectifs étaient de 1363 ETP en 2023.

Par ailleurs, les charges de personnel sont impactées en 2024 par des mesures de revalorisation salariale nationale des agents publics :

- Répercussion en année pleine de la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2023 (+1,5%) : cette évolution du point d'indice de la fonction publique engendre pour l'exercice 2024 une hausse des charges de personnel de près de 800 000€ ;
- Bonification de 5 points d'indice de l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 : impact financier de 599 324€ pour l'exercice 2024.

Autres charges de gestion (chapitre 65)

Les **subventions aux associations** représentent un engagement de la Ville de 4,68 millions d'euros, en hausse de 1% par rapport à 2023. En 2024, la Ville de Vénissieux avait augmenté de 3% son budget de subventions aux associations, ce qui a permis de répondre favorablement aux demandes de soutien émanant du milieu associatif.

Les **subventions aux établissements publics (CCAS et Caisse des écoles)** représentent 2 945 000 €. La subvention de la Ville au CCAS, en 2024, a été maintenue à 2 900 000 €, en raison principalement de la hausse des charges de personnel du CCAS. Cette augmentation permet au CCAS de poursuivre son niveau d'activité au service des plus fragiles et des personnes âgées, ainsi que de faire face à une hausse des demandes d'aide sociale.

Les **subventions aux régies autonomes** s'élèvent à 1 542 207 €.

Ce montant est composé des subventions aux deux régies autonomes personnalisées : la *Machinerie* (théâtre et *Bizarre !*) (932 207,48€) et le journal *Expressions* (610 000€).

Il est rappelé que la Régie autonome de restauration scolaire et sociale est un service public industriel et commercial, qui est donc uniquement financé par la vente de ses prestations (vente de repas scolaires, sociaux et autres à la Ville principalement).

Charges financières (chapitre 66)

Les **intérêts de la dette** (822 191 €) sont en baisse de 2.8%.

En 2024, le taux d'intérêt moyen de la dette est resté stable à 3.3% par rapport à 2023. Ainsi, dans la mesure où l'encours de dette poursuit sa baisse, les charges financières diminuent.

Au 31 décembre 2024, le stock de dette de la Ville est composé à 48% de taux fixe, 12% de taux variable et 40% de taux lié au niveau du Livret A. Cette répartition garantit une sécurité pour l'évolution des charges financières.

Il est rappelé, qu'en 2024, la Ville n'a pas mobilisé de nouvel emprunt.

Charges spécifiques (chapitre 67) et provisions pour risques (chapitre 68)

Ce chapitre comprend des remboursements exceptionnels à des usagers pour des activités annulées ou autres titres de recettes annulés.

Par ailleurs, aucune nouvelle provision n'a dû être constituée sur la gestion 2024.

• **Epargne brute**

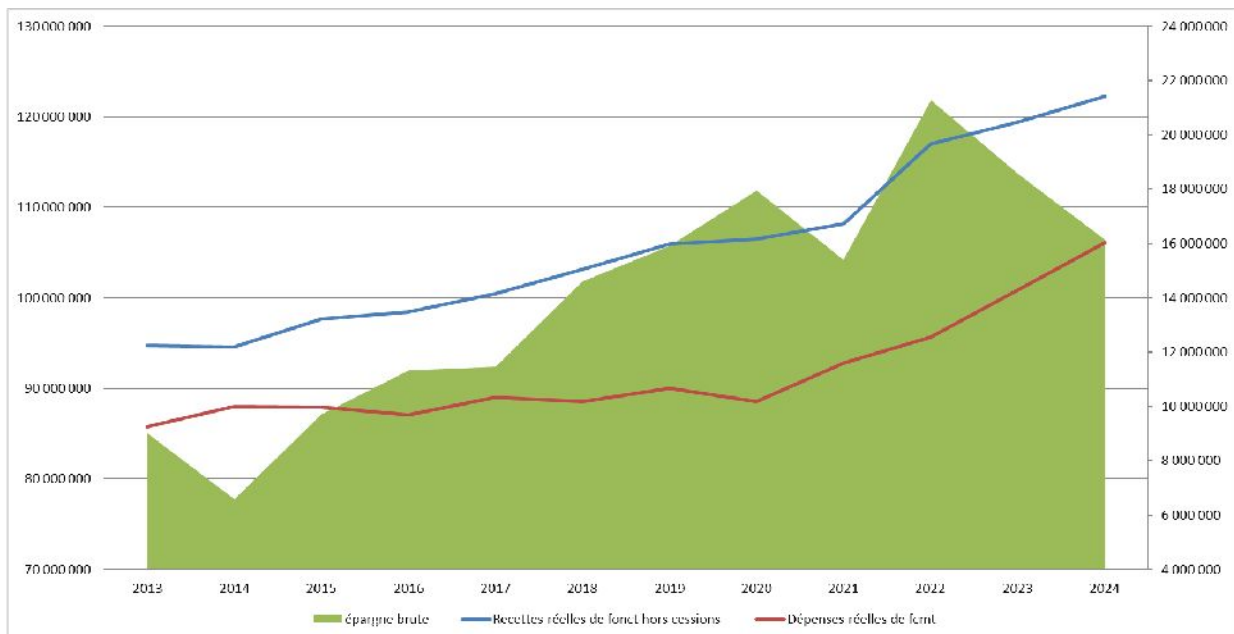
Malgré que les dépenses de fonctionnement aient progressé plus rapidement que les recettes de fonctionnement, l'exercice 2024 a permis de dégager un montant d'épargne brute important de 16 150 350 €.

L'épargne brute est constituée de l'excédent résultant de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer le remboursement du capital des emprunts puis les dépenses d'équipement.

Le montant d'épargne brute est supérieur à l'objectif fixé par les orientations budgétaires de la Ville qui étaient de maintenir une épargne brute de plus de 15 millions d'euros. La situation financière de la Ville est pleinement maîtrisée dans la mesure où l'atterrissage prévisionnel de l'exercice 2024, présenté au cours du DOB pour 2025, prévoyait une épargne brute à un montant de 15 980 624 €.

Depuis 2019, le niveau élevé de l'épargne brute permet à la Ville un autofinancement important de ses investissements sans accroître l'endettement de la collectivité.

EPARGNE BRUTE DE LA VILLE



• Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 124 896 € en 2024, hors autofinancement dégagé.

Leur répartition est la suivante :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	CA 2023		budgété 2024 (BP+BS+DM)	CFU 2024	% exécution CA/BP	évolution 2023-2024
subventions (13)	1 509 999		200 000	797 547		
FCTVA (10222)	1 759 927		2 200 000	2 200 245	100 %	25,0%
Taxe d'aménagement (10223)	-		-	126 994		
immobilisations financières (27)	3 999					
autres (dépôts et cautions, rbmt divers...)	1 703		5 000	109		
cessions d'immobilisations (024)	-		320 000	-		
TOTAL RESSOURCES PROPRES	3 275 628		2 725 000	3 124 896	115 %	-4,6%
Emprunts (1641)	-		-	-		
Refinancement d'emprunt						
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 275 628		2 725 000	3 124 896	115 %	-4,6%

Le **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** a été versé à hauteur de 2 200 245 € en 2024. Il correspond au remboursement par l'Etat du montant de TVA réglé sur les dépenses d'équipement de l'année n-2, soit les dépenses d'équipement 2022.

La **Taxe d'aménagement** est perçue par la Métropole de Lyon qui en reverse une part aux communes. Sur l'exercice 2024, le reversement de la Métropole s'élève à 126 994 €.

Les **subventions d'équipement** reçues en 2024 s'élèvent à 797 547 €.

Elles correspondent notamment à :

- Subventions d'équipement liées au renouvellement des véhicules : Bonus écologique véhicules pour un montant de 27 000 € ;
- Subvention de l'agence de l'eau pour les travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles (école du centre, Parilly) : 229 631 € ;
- Subvention de la Région Provence pour la mise en place d'une chaufferie bois au Noyer : 26 731 € ;
- Premiers acomptes de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour la construction de l'équipement Annie Steiner (91 105 €) et la réhabilitation du centre social Roger Vaillant (104 020 €) ;
- Versement par l'aménageur des secteurs Puisoz et Grand Parilly au titre des Projets urbains partenariaux (PUP) : 187 601 € ;
- Subventions Centre national du cinéma pour les investissements réalisés au cinéma municipal (projecteurs, fauteuils) : 88 000 € ;
- Divers subventions d'investissement de la Métropole et de l'Etat (43 000 €).

Au cours de l'exercice 2024, pour financer ses investissements, **la Ville n'a donc pas eu besoin d'un recours à l'emprunt.**

2. Dépenses d'investissement

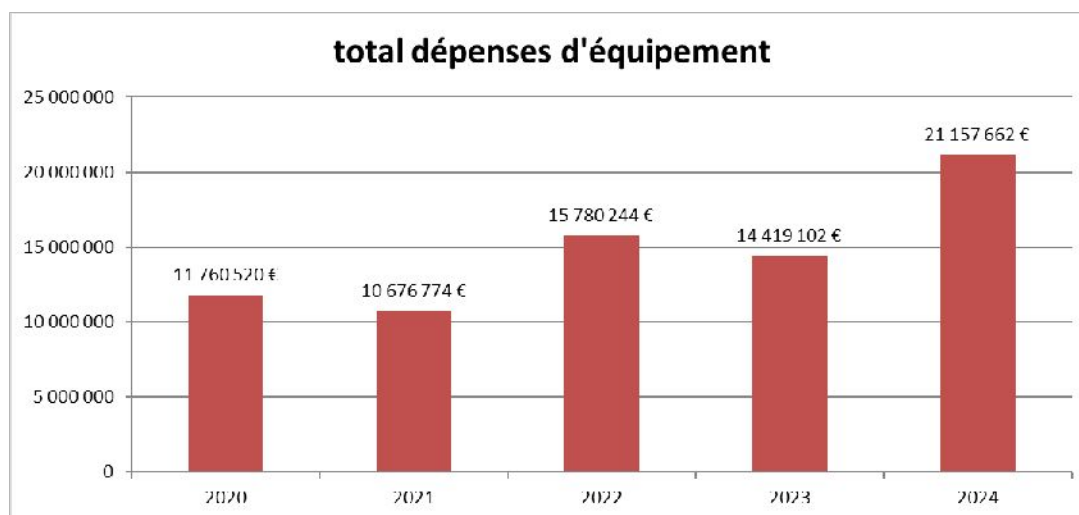
Les dépenses réelles d'investissement atteignent 26 055 110 €, dont 21 157 662 € de dépenses d'équipement et 4 894 843 € de remboursement en capital de la dette.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

	CA 2023		budgété 2024 (BP+BS+DM)	CFU 2024	% exécution CA/BP	évolution 2023-2024
capital de la dette (1641)	5 155 710		5 200 000	4 894 843	94 %	-5,1%
Refinancement dette	-		-	-		
Subventions (13)	-		-	-		
dépenses d'équipement	14 419 101		30 253 488	21 157 662	70 %	46,7%
immobilisations (20, 21, 23)	14 245 878		29 503 488	21 106 447	72 %	48,2%
participations (204)	173 224		750 000	51 215	7 %	-70,4%
immobilisations financières (26/27)	-		5 000	1 000		
Autres	4 615		105 000	1 606		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 579 427		35 563 488	26 055 110	73 %	33,1%

En 2024, les dépenses d'équipement atteignent un niveau particulièrement élevé, ce qui démontre la bonne exécution des opérations prévues à la Programmation pluriannuelle des investissements.

L'évolution des dépenses d'équipement est la suivante depuis 2020 :



En 2024, les principales opérations de dépenses d'équipement sont les suivantes :

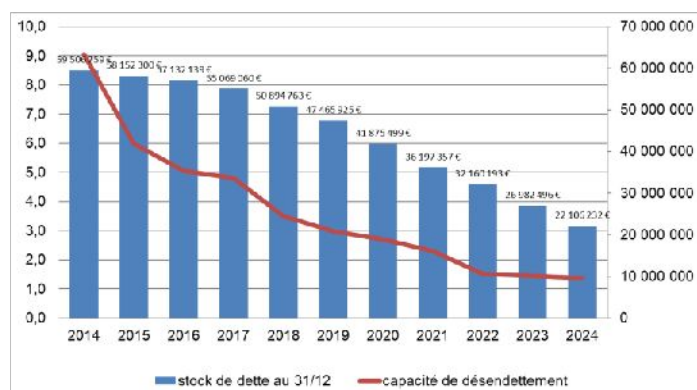
	Réalisé 2024	Autorisation de programme
Extension du groupe scolaire Jules Guesde	844 310 €	6 200 000 €
Couverture des terrains de tennis Auguste Delaune	301 440 €	1 000 000 €
Raccordement au réseau de chaleur des groupes scolaires Moulin à Vent, Pasteur et Renan	1 117 550 €	1 650 000 €
Construction de l'équipement à usage polyvalent Annie Steiner - quartier Pyramide	333 160 €	3 600 000 €
Reconstruction de la crèche Graine d'Eugénie et centre social Roger Vailland	1 247 410 €	3 800 000 €
Extension du groupe scolaire Ernest Renan	1 481 410 €	2 300 000 €
Construction de la Maison des mémoires	322 890 €	7 000 000 €
Création d'espaces fraîcheur dans l'espace public	317 020 €	1 420 000 €
Construction centre aquatique Auguste Delaune	2 937 530 €	23 800 000 €
Travaux passage 100% LED éclairage public	1 372 570 €	7 500 000 €
Schéma directeur des écoles	1 154 690 €	Opérations pluriannuelles
Rénovation et économies d'énergie patrimoine	2 421 080 €	
Amélioration cadre de vie	1 360 700 €	
Parc de véhicules propres	400 510 €	
Extension et amélioration parc de caméras de vidéo-protection	760 930 €	

• Emprunt et dette

En 2024, la Ville a poursuivi sa trajectoire de désendettement n'ayant pas réalisé de nouvel emprunt. Le stock de dette s'établit à 22 106 232 € au 31 décembre 2024 contre 26 982 496 € au 31 décembre 2023. Ce désendettement continu conduit à ce que le montant de dette par habitant s'établisse à un niveau de 333€ quand la moyenne nationale de la strate est de 1362€ par habitant.

La capacité de désendettement (qui permet de mesurer le délai au terme duquel la commune aura remboursé l'ensemble de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne), ratio théorique appréciant le niveau de solvabilité de la commune, s'établit à 1.4 ans.

DETTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT



II. Budget annexe de la Régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Le compte d'exploitation pour l'exercice 2024 laisse apparaître un résultat comptable déficitaire de 171 898.76€. En tenant compte des résultats reportés, le résultat de clôture de la section d'exploitation s'établit à 147 498.39 €.

La section d'investissement concerne uniquement la constatation des stocks alimentaires. Les investissements matériels de la Régie sont imputés sur le budget principal de la Ville.

Exploitation	Recettes	Dépenses	Résultat
Opérations de l'exercice	3 238 821,45	3 410 720,21	-171 898,76
Résultat reporté	319 397,15		319 397,15
Résultat exploitation			147 498,39
Investissement	Recettes	Dépenses	Résultat
Opérations de l'exercice	31 058,31	28 966,70	2 091,61
Résultat reporté	15 598,49		15 598,49
Résultat investissement			17 690,10
Résultat de clôture 2024			165 188,49

Dépenses d'exploitation

chapitre	désignation	2024	% opérations réelles	2023	évolution 2024/2023
Opérations réelles					
011	Charges à caractère général	1 820 959,80 €	53,88%	2 013 554,60 €	-9,56%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 558 700,83 €	46,12%	1 480 758,20 €	+5,26%
65	Autres charges de gestion courante	1,27 €	0,00%	2,57 €	
67	Charges exceptionnelles	0 €	0,00%	145 568,89 €	-100%
Total opérations réelles		3 379 661,90 €	100,00%	3 639 884,26 €	-7,15%
Opérations d'ordre					
42	Transfert entre sections	31 058,31 €		46 656,80 €	-33,43%
Total dépenses section		3 410 720,21 €		3 686 541,06 €	-7,48%

Au cours de l'exercice 2024, on constate une baisse de -7,15% des dépenses sur les opérations réelles par rapport à l'année 2023 notamment au niveau des charges à caractère général (du fait de la fermeture de la cuisine centrale durant 5 semaines en novembre pour un problème technique) et des charges exceptionnelles (du fait du non reversement du résultat de l'exercice 2023 à la collectivité). Il est estimé que la fermeture de la cuisine centrale en novembre a conduit à la non réalisation de 204 600 € de charges.

Recettes d'exploitation

La vente de repas représente 98,04% du total des recettes réelles budgétaires. Elle s'élève à 3 147 026 € sur l'exercice 2024.

Les produits de ce chapitre concernent :

- Les repas scolaires (enfants + encadrants)
- Les repas sociaux (résidences de personnes âgées, crèches et centres de loisirs)
- Les buffets et repas commandés par la Ville dont le nombre fluctue selon la demande
- Les repas pris sur place par le personnel municipal (agents des écoles et agents de la cuisine centrale)
- Les repas pris sur place par le personnel de droit privé.

On observe une baisse de -12,43% par rapport à l'année 2023 consécutive à la non production des repas durant les 5 semaines de fermeture de la cuisine centrale. L'arrêt de la production des repas du 28/10 au 29/11/2024 a engendré une absence de recettes (à l'exception de la fourniture des gouters, pain, ...) estimée à environ 381 650€.

Il est à noter que la fermeture technique de la cuisine centrale en novembre 2024 s'est réalisée sans rupture de service pour les usagers (restauration scolaire, résidences personnes âgées) mais a eu un impact financier sur les charges du budget principal et du budget du CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PAR CHAPITRES

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE 2024 - REGIE RESTAURATION SCOLAIRE ET SOCIALE

Chapitres	DEPENSES				RECETTES				
	BUDGET			CA 2024	Chapitres	BUDGET			CA 2024
	BP	BS	Budgété 2024			BP	BS	Budgété 2024	
 FONCTIONNEMENT									
Opérations réelles					Opérations réelles				
011-charges à caractères général	2 205 535,00 €	7 698,00 €	2 213 233,00 €	1 820 959,80 €	013-atténuations de charges	10 000,00 €	33 250,00 €	43 250,00 €	30 988,79 €
012-charges de personnel	1 677 501,00 €	- €	1 677 501,00 €	1 558 700,83 €	70-produits des services	3 872 201,00 €	190 763,15 €	3 681 437,85 €	3 147 026,12 €
65-autres charges de gestion courantes	130,00 €	- €	130,00 €	1,27 €	74-dotations et participations	1 935,00 €		1 935,00 €	30 135,69 €
67-charges exceptionnelles	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	75-Autres produits de gestion courante	30,00 €		30,00 €	1 621,76 €
022-dépenses imprévues	- €	154 186,00 €	154 186,00 €		77-produits exceptionnels	- €		- €	82,39 €
Total opérations réelles	3 884 166,00 €	161 884,00 €	4 046 050,00 €	3 379 661,90 €	Total opérations réelles	3 884 166,00 €	157 513,15 €	3 726 652,85 €	3 209 854,75 €
					002-résultat reporté		319 397,15 €	319 397,15 €	
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042-transfert entre sections	60 000,00 €		60 000,00 €	31 058,31 €	042-transfert entre sections	60 000,00 €		60 000,00 €	28 966,70 €
Total opérations d'ordre	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	31 058,31 €	Total opérations d'ordre	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	28 966,70 €
Total section	3 944 166,00 €	161 884,00 €	4 106 050,00 €	3 410 720,21 €	Total section	3 944 166,00 €	161 884,00 €	4 106 050,00 €	3 238 821,45 €
 INVESTISSEMENT									
001-Solde d'exécution SI reporté					001-solde d'exécution si reporté		15 598,49 €	15 598,49 €	
10-dotations fonds divers réserves		15 598,49 €	15 598,49 €		1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
40-transfert entre sections	60 000,00 €		60 000,00 €	28 966,70 €	40-transfert entre sections	60 000,00 €		60 000,00 €	31 058,31 €
Total opérations d'ordre	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	28 966,70 €	Total opérations d'ordre	60 000,00 €		60 000,00 €	31 058,31 €
Total section	60 000,00 €	15 598,49 €	75 598,49 €	28 966,70 €	Total section	60 000,00 €	15 598,49 €	75 598,49 €	31 058,31 €